

Un entretien avec Tamara Dupuy, Présidente
de l'ADDCDA



Pourquoi avoir créé l'Association des doctorants et docteurs du Centre de droit des affaires ? Quels sont les objectifs qu'elle poursuit ?

Notre association est née le 29 mai 2017. Elle est issue de la volonté d'une quinzaine de doctorants de développer des relations amicales et scientifiques entre les doctorants du Centre de Droit des Affaires et d'organiser des manifestations scientifiques dans lesquelles ils seraient au cœur de la diffusion du savoir juridique.

L'organisation de manifestations scientifiques a pour but de faciliter l'insertion professionnelle des doctorants. Il est primordial pour eux de s'essayer aux exercices universitaires mais également de développer les échanges avec les praticiens. En effet, bon nombre d'entre eux n'accéderont pas à une carrière universitaire à l'issue de leur thèse, soit parce que tel n'est pas leur souhait, soit parce que l'accès est, comme c h a c u n l e s a i t , d i f f i c i l e .

Combien de doctorants et docteurs en sont membres ? Quels sont leurs domaines de compétence?

Lors de la première assemblée générale nous étions 16 doctorants. Après 6 mois d'existence, l'association est composée de 30 membres, doctorants et docteurs.

Les domaines de compétence des adhérents sont variés : droit des contrats, procédure civile, droit fiscal, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté, droit des affaires, propriété intellectuelle, droit pénal.

Est- ce un premier colloque?

Le colloque sur le thème de l'impact des nouvelles technologies sur le droit et ses acteurs, qui aura lieu le 1^{er} décembre 2017, est la première manifestation scientifique que nous organisons.

Elle a pour but de permettre aux doctorants de présenter le fruit d'une recherche qu'ils ont effectuée sur un point précis, en rapport ou non avec leur sujet de thèse.

En effet, nous n'avons que peu d'occasions de nous confronter à l'exercice d'une présentation de nos travaux devant nos pairs, devant des enseignant-chercheurs (en dehors du directeur de thèse) ou devant des professionnels.

Nous souhaitons donc offrir des opportunités aux doctorants de prendre la parole face un public d'initiés, de diversifier leur expérience de recherche et de développer leur curiosité scientifique hors de leur sujet de thèse.

Pouvez-vous le présenter en quelques phrases?

Notre colloque rassemble des doctorants qui viennent de plusieurs universités (Aix-Marseille, Lorraine, Toulouse) mais aussi des professionnels du droit (avocat, notaires, magistrats) autour d'une problématique commune qui est celle de l'influence des nouvelles technologies sur le droit positif et les professions juridiques.

L'un des intérêts majeurs est de lier la théorie et la pratique ainsi que d'appréhender les préoccupations du juriste du XXIème siècle en matière de nouvelles technologies.

Quels sont vos projets pour la prochaine année?

Ils sont nombreux !

Certains projets entrent dans le cadre de notre objectif de faire participer les doctorants à la diffusion du savoir juridique. À ce titre, nous souhaitons organiser deux manifestations scientifiques par an. La première prendra la forme d'un colloque dont le thème sera choisi par l'assemblée générale de l'association réunie en mars de chaque année. La seconde pourra prendre des formes variées. Actuellement nous songeons à une conférence donnée par un doctorant sur un sujet précis qu'aura fait émerger la pratique. L'idée est que le doctorant se rapproche de professionnels du droit pour identifier une question juridique rencontrée par ces derniers et à laquelle ils n'ont pas encore trouvé de réponse. Cela permet de partir cette fois, non pas d'un sujet théorique, mais d'un sujet pratique.

Nous imaginons dans ce cadre une sorte de cycle de conférences annuel lors duquel 3 ou 4 doctorants prendront la parole pour exposer leur retour d'expérience sur la recherche effectuée et sa présentation.

Un autre projet entre dans le cadre de notre objectif de développement de relations amicales entre les doctorants du CDA. Nous voulons organiser des rencontres entre les doctorants au cours desquelles chacun pourra présenter son sujet de thèse ou une problématique spécifique en rapport avec celui-ci, suivie d'une phase d'interaction avec les autres doctorants afin de créer une émulation collective.

En effet, nous constatons que parmi la centaine de doctorants que compte le Centre, très peu se connaissent, certains ont suivi des cursus dans d'autres universités, la plupart n'osent pas parler de leur sujet de thèse car aucun temps ni aucun espace n'y sont réservés. De telles « rencontres des doctorants du CDA » permettraient de les réunir et ainsi de partager un moment de cohésion et de convivialité.